



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 70076

### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir de la voie technologique dans le cadre du projet de réforme du lycée. En l'état, sa mise en oeuvre se traduirait, pour cette voie, par une importante diminution du temps global d'enseignement, qui pourrait menacer jusqu'à son existence. Si, à l'heure actuelle, deux modules de technologie de trois heures sont en effet choisis par les élèves de seconde, la réforme en cours ne maintiendrait plus qu'un ou deux modules d'exploration d'une heure trente. D'autre part, une incertitude continue à planer sur la place qui sera donnée à la voie technologique en première et en terminale, le projet dévoilé ne présentant que les arbitrages pour la voie générale. Elle lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Conformément à la décision du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, en particulier dans la série STI, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Les nouvelles séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD 2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) remplaceront les séries STI et STL dès la rentrée 2011 en classe de première et à la rentrée 2012 en classe terminale. L'ambition de faire de la voie technologique une voie d'excellence à part entière est ainsi affirmée. S'agissant de la nouvelle classe de seconde, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive. En effet, les enseignements d'exploration n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation : afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. S'agissant du cycle terminal, la modernisation des séries STI et STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des formations technologiques étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques ne doivent plus laisser de place à l'apprentissage strictement professionnel, qui exigeait d'importants volumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. À l'inverse, les horaires des élèves ont augmenté dans la série STL afin d'assurer une meilleure préparation aux études supérieures, et les enseignements généraux ont été renforcés dans chacune des séries par l'introduction d'une seconde langue vivante obligatoire et de l'accompagnement personnalisé.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70076

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 février 2010, page 998

**Réponse publiée le :** 17 août 2010, page 9098